

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

RAPPORT DE MISSION

Participation du Tchad à la
30ème Conférence des Parties (COP30)
Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)
Belém, Brésil | 10 – 22 novembre 2025

Délégation nationale coordonnée par :

M. Hassan Bakhit Djamous

Ministre de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable



Sommaire

Introduction

1. Contexte et objectifs de la COP30
 - 1.1 Enjeux mondiaux et priorités du Brésil
 - 1.2 Objectifs pour le Tchad
 2. Déroulement de la COP30
 - 2.1 Sommet des Chefs d'État (6–7 nov)
 - 2.2 Cérémonie d'ouverture (10 nov)
 - 2.3 Déclaration officielle du Tchad (17 nov)
 - 2.4 Résultats majeurs et clôture
 3. Participation de la délégation tchadienne
 - 3.1 Composition de la délégation
 - 3.2 Activités PreCOP (4–9 nov)
 - 3.3 Contribution du Ministère de l'Environnement
 - 3.4 Contribution du Ministère de la Femme et de la Petite Enfance
 - 3.5 Contribution de la Mairie de N'Djamena
 - 3.6 Activités parlementaires
 - 3.7 Événements parallèles et société civile
 4. Partenariats et engagements conclus
 - 4.1 Partenariats du MEPDD — Acquis phares
 - 4.2 Partenariats du Ministère de la Femme et de la Petite Enfance
 - 4.3 Partenariats de la Mairie de N'Djamena
 5. Contraintes rencontrées
 6. Recommandations
 7. Conclusion
- Annexes

Introduction

La COP30, 30ème Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), s'est tenue à Belém, Brésil, du 10 au 22 novembre 2025. Cette édition a réuni 194 États Parties, soit 56 118 participants au total, dont 23 509 représentants gouvernementaux. Elle s'est tenue dix ans après l'Accord de Paris et visait à faire le bilan de l'action climatique mondiale, lancer un nouveau cycle de contributions nationales à l'horizon 2035 et définir les mesures de réduction des émissions, d'adaptation et de financement climatique.

Le Tchad a participé à cette conférence avec une délégation pluridisciplinaire représentant plusieurs ministères, le Parlement, la Mairie de N'Djamena et la société civile. Cette délégation a porté les priorités nationales du Tchad dans les négociations et a multiplié les rencontres bilatérales pour sécuriser des partenariats techniques et financiers. Le présent rapport retrace le déroulement de cette mission, ses résultats et les suites à donner.

1. Contexte et objectifs de la COP30

1.1 Enjeux mondiaux et priorités du Brésil

La COP30 s'est tenue dans un contexte de pression croissante sur la biodiversité et les populations vulnérables. Pour le Brésil, pays hôte, les enjeux principaux étaient :

- Renforcer la protection de l'Amazonie et démontrer son leadership contre la déforestation.
- Promouvoir la coopération Sud-Sud, notamment avec les pays africains sahéliens.
- Mobiliser des financements internationaux pour les initiatives climatiques locales et régionales.

Au niveau mondial, les objectifs de la COP30 étaient :

- Opérationnaliser le Fonds Pertes et Dommages et sécuriser l'accès direct pour les pays vulnérables.
- Accélérer la transition énergétique juste et inclusive, notamment l'électrification solaire.
- Renforcer la résilience et l'adaptation à travers la protection des grands écosystèmes.
- Assurer l'inclusion sociale et de genre dans toutes les initiatives climatiques.

1.2 Objectifs pour le Tchad

La délégation tchadienne s'est fixé sept objectifs principaux :

- Renforcer l'intégration du genre dans les politiques climatiques et défendre les droits des femmes et des enfants.
- Défendre les priorités nationales : sécheresses, désertification, insécurité alimentaire, vulnérabilité sociale.
- Mobiliser des partenariats techniques et financiers avec les acteurs bilatéraux, multilatéraux et les ONG.
- Valoriser les initiatives nationales : Tchad Connexion 2030, NDC, Plan National d'Adaptation, Grande Muraille Verte.
- Promouvoir la justice climatique et l'équité dans la répartition des ressources climatiques.
- Consolider la représentation institutionnelle du Tchad dans les négociations.
- Renforcer la coopération Sud-Sud avec les pays africains et amazoniens.

2. Déroulement de la COP30

2.1 Sommet des Chefs d'État (6–7 novembre 2025)

Le Sommet a réuni plus de 130 dirigeants mondiaux en prélude à l'ouverture officielle. Il a fixé les priorités politiques de la conférence autour de quatre axes :

- Protection des forêts tropicales et justice climatique.
- Renforcement du financement climatique pour les pays vulnérables.
- Opérationnalisation du Fonds Pertes et Dommages.
- Soutien prioritaire aux pays sahéliens.

Le Président Lula a prononcé un discours marquant : réduction de 70 % de la déforestation en Amazonie, appel à un Pacte Mondial pour la Protection des Forêts, message fort pour la justice climatique au profit des pays sahéliens.

2.2 Cérémonie d'ouverture (10 novembre 2025)

La cérémonie s'est tenue en séance plénière au Amazonas Arena (Area E), présidée par le Président Lula en présence des ministres de l'Environnement et de la Culture du Brésil. Les messages centraux ont porté sur la protection des forêts, l'adaptation hydrique, l'inclusion des peuples autochtones et le financement climat. Le Tchad a été explicitement cité comme pays particulièrement vulnérable aux impacts climatiques.

La délégation tchadienne était conduite par Mme Kitoko Gata Ngoulou, Ministre d'État, Ministre de la Femme et de la Petite Enfance, représentant le Président Mahamat Idriss Déby Itno. Elle était accompagnée du Maire de N'Djamena M. Senoussi Hassana Abdoulaye et des membres des différents ministères.

2.3 Segment de haut niveau – Déclaration officielle du Tchad (17 novembre 2025)

Le segment ministériel a réuni les ministres en charge de l'environnement et du climat pour confirmer leurs engagements et orienter les négociations. La déclaration du Tchad, prononcée par le Ministre Hassan Bakhit Djamous, représentant le Président de la République, a porté sur :

- La vulnérabilité extrême du Tchad : sécheresses, désertification, impacts sur la sécurité alimentaire et l'économie pastorale.
- Le besoin urgent de financement : accès limité, opérationnalisation du Fonds Pertes et Dommages, priorisation de l'adaptation.
- Les priorités nationales : Lac Tchad, électrification solaire rurale, agriculture climato-résiliente, reboisement (Grande Muraille Verte).
- La coopération régionale : soutien aux États sahéliens, partenariat Amazonie-Sahel, collaboration multilatérale.

2.4 Résultats majeurs et clôture

Les principaux acquis de la COP30 pour le Tchad sont les suivants :

| | |
|---------------------------------|--|
| Fonds Pertes et Dommages | Engagement initial de 23,4 milliards USD. Tchad identifié comme bénéficiaire prioritaire. |
| Financement adaptation | Triplement des contributions d'ici 2030. Opportunités pour projets hydriques, agricoles et énergétiques. |
| Programme Amazonie-Sahel | Tchad identifié comme pays pilote pour les projets oasis-solaire. |

| | |
|-------------------------------------|---|
| Fonds énergie propre | 8 milliards USD pour l'électrification solaire en Afrique, priorité aux zones rurales enclavées. |
| Plateforme eau et résilience | Accélération des investissements dans les infrastructures hydriques, dont le bassin du Lac Tchad. |
| Paquet de Belém | Reconnaissance officielle de la vulnérabilité extrême des pays sahéliens. |

Autres initiatives lancées ou renforcées :

- Coalition FAST-Plus pour l'agriculture climato-intelligente.
- Fonds « Climat et Sécurité » pour le Sahel.
- Plateforme mondiale pour les systèmes d'alerte précoce.
- Programme d'investissement dans la Grande Muraille Verte.
- Plateforme des villes résilientes, incluant N'Djamena.

3. Participation de la délégation tchadienne

3.1 Composition de la délégation

La délégation était pluridisciplinaire, couvrant les aspects techniques, politiques et stratégiques des discussions climatiques. Elle comprenait :

- Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable (chef de délégation).
- Ministère de la Femme et de la Petite Enfance.
- Mairie de N'Djamena.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire.
- Représentants du Sénat et de l'Assemblée Nationale (3 parlementaires).
- Conseillère du Président de la République et Conseillère du Premier Ministre chargée de l'Environnement.
- Organismes sous tutelle du Ministère de l'Environnement.

3.2 Activités PreCOP (4–9 novembre 2025)

Une première équipe de trois experts tchadiens est arrivée le 3 novembre 2025 pour préparer le terrain. Résultats :

- Pavillon tchadien et hébergement sécurisés.
- Participation aux travaux du Groupe Africain des Négociateurs (AGN) : plaidoyer pour le financement climatique post-2025 et le Fonds Pertes et Dommages.
- Travaux avec les Pays les Moins Avancés (PMA) : simplification de l'accès aux financements.
- Participation au G77+Chine : appel à l'accroissement des contributions des pays développés.
- Atelier de renforcement des capacités OIF/IFDD du 9 novembre pour les délégués francophones.
- Stratégie tchadienne alignée sur les positions de l'AGN et des PMA, briefing de la délégation principale avant le segment de haut niveau.

3.3 Contribution du Ministère de l'Environnement

Dès son arrivée, le Ministre Hassan Bakhit Djamous a organisé une réunion de coordination avec l'ensemble du comité d'organisation : recensement des délégués, plateforme WhatsApp, gestion du pavillon, mise à jour de la Déclaration du Tchad, cellule de coordination dirigée par le Conseiller Ali Gamane.

Le Ministre a conduit plusieurs réunions bilatérales et multilatérales :

- Fonds d'Adaptation (FSE) : confirmation de l'accréditation du Fonds Spécial en faveur de l'Environnement.
- Secrétariat de la Grande Muraille Verte : revue des défis financiers et opérationnels.
- Partenariat des Forêts du Bassin du Congo : gestion durable des forêts et coopération.
- Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) : avancement de la CDN, projet d'agence nationale MRV, sollicitation d'un appui financier.

3.4 Contribution du Ministère de la Femme et de la Petite Enfance

Mme Kitoko Gata Ngoulou, Ministre d'État, a conduit une participation dense axée sur la dimension genre et l'inclusion sociale dans les politiques climatiques.

Déclaration mondiale sur l'égalité des genres et l'action climatique (10 nov)

Organisée par l'AILAC au Pavillon Luxembourg, la Ministre a signé l'engagement du Tchad en faveur de la Déclaration mondiale pour l'égalité des genres et l'action climatique. Elle a souligné l'intensification des sécheresses et inondations au Tchad et leurs impacts sur les femmes et les enfants. Elle a mis en avant les quatre instruments nationaux portant sur le genre et le climat :

- Tchad Connexion 2030 / Plan National de Développement (PND).
- Contribution Déterminée au niveau National (NDC).
- Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques.
- Stratégie Nationale sur le Changement Climatique.

Message clé : les besoins en financement pour l'adaptation représentent environ 75 % des besoins totaux du Tchad. Un financement sensible au genre est indispensable pour soutenir les projets portés par les femmes, les jeunes et les communautés autochtones.

Panel IPE Global – « Reimaginer nos villes » (13 nov)

Invitée par IPE Global, la Ministre a participé au panel « Reimaginer nos villes : le financement climatique là où il est nécessaire ». Elle a plaidé pour des mécanismes de financement local favorisant l'autonomisation des communautés, notamment des femmes et des enfants. Elle a encouragé les partenaires à :

- Soutenir les initiatives de résilience urbaine en Afrique.
- Aligner le financement international avec les priorités locales.
- Favoriser l'appropriation des initiatives par les communautés elles-mêmes.

Panel – « Faire résonner la voix du Sud global » (14 nov)

La Ministre a co-présidé ce panel avec le Ministre de l'Environnement des Fidji. Elle a mis en avant le fait que la voix du Sud global incarne des siècles de connaissance indigène et d'innovation communautaire. Le Tchad soutient toute initiative favorisant la coopération Sud-Sud comme moteur d'échange de connaissances, de technologies et d'innovations régionales.

3.5 Contribution de la Mairie de N'Djamena

Pour la première fois, la Commune de N'Djamena participait à la COP en tant qu'acteur autonome, avec une délégation composée d'élus, de techniciens et de consultants externes, présente pendant 13 jours.

Événements parallèles et bilatéraux

- Organisation d'un side-event au Pavillon de la Francophonie le 13 novembre : « N'Djamena, ville résiliente : transformer les défis climatiques, migratoires et sécuritaires en opportunités de développement durable ». Retombées immédiates : intérêt du Fonds d'adaptation, de la BDEAC et de l'IFDD.
- Entretien avec la Maire de Paris Anne Hidalgo, présidente de l'AIMF, qui a réaffirmé son soutien à l'intégration de N'Djamena dans les réseaux C40 et Covenant of Mayors.
- Échanges avec la Banque Africaine de Développement (BAD), la BDEAC, l'IFDD et le Fonds d'adaptation.
- Échanges avec le Fonds Mondial de Développement des Villes (FMDV).
- Échange avec M. Nbou, Alliance Panafricaine du Secteur Privé pour une Transition Climatique Juste.

Participation aux sessions officielles

- Participation au Local Climate Action Summit, pavillons thématiques et ateliers techniques sur la résilience urbaine.

- Participation en tant que panéliste au side-event de l'OIM sur l'évaluation des risques de déplacement pour la prise de décision des Gouvernements.
- Sessions sur la gouvernance multi-niveaux (GCoM), la gestion des déchets, le financement de l'adaptation.

3.6 Activités parlementaires

Trois parlementaires tchadiens (honorables députés et sénatrices) ont participé à la session parlementaire organisée le 14 novembre 2025 à Belém par l'Union Interparlementaire (UIP) et le Parlement Brésilien. Leur participation a permis :

- De mettre en avant les priorités climatiques et environnementales du Tchad.
- De renforcer le rôle des instances législatives dans les politiques d'adaptation et d'atténuation.
- De partager les bonnes pratiques sur le financement climatique et la résilience des communautés.

3.7 Événements parallèles et société civile

La délégation tchadienne a organisé et participé à plusieurs side events sur la gouvernance climatique, la résilience et l'adaptation. Les ONG tchadiennes ont également joué un rôle actif. Les détails sont disponibles en annexe.

4. Partenariats et engagements conclus

4.1 Partenariats du Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable (MEPDD) — Acquis phares

Le Ministre Hassan Bakhit Djamous a mené une série de négociations et de rencontres bilatérales qui constituent les acquis les plus structurants de la participation tchadienne à la COP30. Quatre résultats majeurs se distinguent.

★ Fonds de Réponse pour les Pertes et Dommages (FRLD)

Le Ministre a conduit des discussions directes avec le Secrétaire exécutif du Fonds de Réponse pour les Pertes et Dommages (FRLD). Ces négociations ont abouti à un résultat concret et sans précédent : le Tchad sera retenu parmi les premiers pays bénéficiaires des projets pilote du Fonds dès 2026.

C'est l'acquis le plus significatif de la mission tchadienne à la COP30. Le FRLD, doté d'un engagement initial de 23,4 milliards USD, vise à indemniser les pays les plus vulnérables pour les pertes irréversibles causées par les dérèglements climatiques. Pour le Tchad, pays enclavé et sahélien qui n'a quasiment pas contribué aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, l'accès à ce fonds dès sa phase pilote représente une reconnaissance directe de son statut de pays particulièrement impacté et une opportunité financière concrète à saisir en 2026.

Convention avec le HCR pour la mobilisation des financements climatiques

Une convention a été signée entre le MEPDD et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Cet accord porte sur la mobilisation de ressources financières climatiques en faveur du Tchad, pays qui accueille l'une des plus grandes populations de réfugiés et de déplacés du continent africain.

Ce partenariat reconnaît le lien direct entre les déplacements forcés de populations et la dégradation climatique dans la région du Lac Tchad et du Sahel. Il ouvre une voie de financement spécifique pour des projets climatiques qui intègrent la protection des populations déplacées, un axe jusqu'ici insuffisamment couvert dans les instruments de financement ordinaires.

Mémorandum d'entente avec le Ministère de l'Environnement du Sénégal

En marge des travaux de la COP30, le Ministre Hassan Bakhit Djamous a tenu une rencontre bilatérale avec son homologue du Sénégal. Les deux ministres ont convenu de l'élaboration d'un mémorandum d'entente destiné à structurer la coopération bilatérale entre les deux pays dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques et de la protection de l'environnement.

Ce partenariat Sud-Sud s'inscrit dans la logique de coopération africaine prônée tout au long de la COP30. Le Sénégal et le Tchad partagent des défis environnementaux communs — désertification, dégradation des terres, gestion des ressources en eau — et disposent chacun d'expériences et d'instruments de politique climatique que ce partenariat permettra de valoriser mutuellement. Le mémorandum est en cours de rédaction.

Engagement dans les négociations africaines — Groupe Africain des Négociateurs (GAN)

Le Tchad a renforcé son rôle au sein des négociations climatiques africaines à travers deux événements concrets. Le Président du Groupe Africain des Négociateurs s'est déplacé en personne au Pavillon du Tchad pour des discussions directes avec le Ministre. Ce geste, rare dans le protocole des COPs, marque la reconnaissance du poids diplomatique du Tchad au sein du bloc africain. Des engagements mutuels ont été pris pour consolider l'appui réciproque sur les

dossiers prioritaires : Fonds Pertes et Dommages, financement de l'adaptation pour les PMA et les pays sahéliens, et gouvernance climatique africaine.

Dans la foulée, le Ministre a participé à la concertation des chefs de délégation africains organisée sous l'égide du GAN. Cette réunion de haut niveau vise à aligner les positions africaines avant les sessions plénières et les négociations formelles. La participation du Tchad à ce cercle restreint confirme la place du pays comme acteur actif — et non spectateur — des négociations climatiques sur le continent.

4.2 Partenariats du Ministère de la Femme et de la Petite Enfance

Cinq partenariats ont été noués ou consolidés :

UNICEF (13 nov)

Rencontre avec le Représentant pour l'Afrique centrale et de l'Ouest et la Directrice des Politiques internationales de New York. La Ministre a exigé que toutes les organisations s'alignent sur les priorités nationales pour garantir un impact durable. L'UNICEF a réaffirmé sa volonté de poursuivre la collaboration avec le Tchad.

WEDO – Women Environment & Development Organization (14 nov)

Prise de contact à la suite de la déclaration d'ouverture de la Ministre. WEDO a présenté ses actions et exploré les pistes de partenariat avec le Tchad.

Instituto Comida e Cultura – ICC (14 nov)

Rencontre au Pavillon ICC pour la signature d'une convention de partenariat. L'ICC promeut une alimentation saine pour les enfants et adolescents et renforce les cultures alimentaires via une éducation émancipatrice. La convention est en cours de rédaction ; signature prévue dans 45 jours.

AFSA – Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (9 nov)

Réunion stratégique de haut niveau avec le Dr. Million Belay, Coordonnateur de l'AFSA, et le Prof. Vinod Menon de l'AIPRC. Les discussions ont porté sur l'agroécologie, la souveraineté alimentaire, l'autonomisation des femmes et la résilience climatique. Cinq axes d'alignement ont été définis :

- Autonomisation économique des femmes : coopératives féminines, agroécologie, conservation de semences, transformation alimentaire.
- Nutrition des enfants : jardins scolaires et communautaires gérés par les associations de mères.
- Résilience climatique : reboisement, restauration des sols, cultures résistantes à la sécheresse.
- Politiques et renforcement des capacités : cadre national « Femmes en agroécologie », Forum Souveraineté Alimentaire et Nutrition de l'Enfant.
- Leadership régional : engagement dans le Réseau Sahel de l'AFSA, participation aux plateformes continentales.

Prochaines étapes : signature d'un Protocole d'Accord (MoU), visite prochaine de l'AFSA au Tchad, création d'un groupe technique conjoint, identification de projets pilotes.

4.3 Partenariats de la Mairie de N'Djamena

La Mairie a conclu ou ouvert plusieurs engagements :

| | |
|----------------------------|--|
| Anne Hidalgo / AIMF | Soutien aux candidatures de N'Djamena aux réseaux C40 et Covenant of Mayors. |
|----------------------------|--|

| | |
|--|--|
| Andy Deacon / GCoM | Visioconférence programmée en décembre 2025. |
| Dr. Al-Hmndou Dorsouma / BAD | Chef de division Changement Climatique et Croissance Verte. Suivi en cours. |
| Dr. John Murton / Standard Chartered | Conseiller principal en durabilité. Contact établi. |
| Mme Arlette Soudan Nonault | Ministre congolaise de l'Environnement ; visite à N'Djamena prévue en 2026. |
| Jean Paterne Megne Ekoga / BDEAC | Vice-président ; volonté d'approfondir les actions de la BDEAC au Tchad. |
| Mme Saliha Dobardzic / Fonds d'adaptation | Intérêt pour financer des projets au Tchad. |
| Dr. Issa Bado / IFDD | Long entretien avec le Maire ; suivi technique en cours. |
| Mme Awa Ndiaye / ADMS | Signature d'un protocole d'entente pour un futur partenariat sur le développement durable. |
| Remy Ruat / FEM | Présentation de la feuille de route pour l'accès de N'Djamena au réseau C40. |
| FMDV / Aurez Ramel | Invitation à se faire représenter à la réunion de haut niveau sur le financement des villes. |

La Mairie a également signé des lettres d'intention avec plusieurs partenaires et programmé des visioconférences de suivi à partir de décembre 2025.

5. Contraintes rencontrées

Les trois composantes de la délégation ont fait face à des difficultés communes et spécifiques.

Contraintes communes

- Budget prévisionnel sous-dimensionné face aux coûts réels d'hébergement et de déplacement à Belém. Le décaissement tardif des fonds a compliqué l'organisation. La Ministre de la Femme a pallié ces difficultés en prenant en charge ses collègues.
- Coordination inter-ministérielle à renforcer pour maximiser la synergie entre les trois entités.

Contraintes spécifiques au Ministère de l'Environnement

- Nombre limité de projets finalisés techniquement, freinant l'accès rapide aux financements.
- Données climatiques nationales incomplètes, limitant la qualité des argumentaires.
- Communication internationale et visibilité encore insuffisantes.

Contraintes spécifiques à la Mairie

- Absence de fiches-projets déjà quantifiées et chiffrées (project-sheets bankable), limitant la transformation des intérêts en engagements fermes.
- Certains rendez-vous bilatéraux clés (PNUD, Fonds d'adaptation) annulés ou reportés pour des raisons d'agenda côté partenaire.
- Moyens de communication digitale insuffisants pour renforcer l'impact médiatique de la mission.

6. Recommandations

Actions immédiates (décembre 2025 – février 2026)

- Adresser des lettres de remerciement et d'intention à tous les partenaires rencontrés.
- Organiser une réunion constitutive du Comité pour valider le diagnostic des contacts et engagements pris à Belém.
- Envoyer, dans la première décade de décembre 2025, une lettre de suivi personnalisée à chaque contact prioritaire.
- Constituer immédiatement une banque de 5 à 8 projets climat prêts à être financés (fiches AFD, UE, Fonds d'adaptation, etc.).
- Finaliser le Protocole d'Accord avec l'AFSA et planifier la visite du réseau au Tchad.

Actions à court terme (1er semestre 2026)

- Lancer la finalisation du Plan Climat municipal de N'Djamena 2026-2030 en intégrant les retours de Belém.
- Organiser une restitution nationale à N'Djamena pour capitaliser politiquement et médiatiquement sur la COP30.
- Créer une Cellule nationale des financements climat sous l'autorité du Premier Ministre.
- Préparer un portefeuille d'au moins 20 projets climat prêts au financement (eau, agriculture, énergie, restauration des terres).
- Produire un Atlas climatique national pour améliorer la qualité des données.
- Développer une stratégie de visibilité internationale du Tchad et préparer la participation à la COP31.

Actions structurelles

- Anticiper les coûts réels des futures COP (hébergement, per-diem, déplacements internes) en les majorant de 10 à 20 % par rapport aux estimations initiales. Assurer le décaissement des fonds avant le départ.
- Systématiser un binôme technique + communication digitale pour tous les grands événements.
- Renforcer les capacités techniques ministérielles pour le montage de projets et la gestion axée sur les résultats.
- Confier au Comité de suivi la mission permanente de transformer les contacts et engagements en projets concrets et financements décaissés.

7. Conclusion

La participation du Tchad à la COP30 de Belém a été la plus complète et la mieux articulée des éditions récentes. Pour la première fois, trois entités distinctes – le Ministère de l'Environnement, le Ministère de la Femme et de la Petite Enfance, et la Mairie de N'Djamena – ont porté simultanément les priorités nationales sur la scène climatique mondiale.

Le Ministère de l'Environnement a obtenu les acquis les plus structurants : la sélection du Tchad parmi les premiers pays bénéficiaires des projets pilote du Fonds de Réponse pour les Pertes et Dommages dès 2026, la signature d'une convention avec le HCR pour la mobilisation de financements climatiques, un mémorandum d'entente en cours avec le Sénégal et un engagement renforcé au sein du Groupe Africain des Négociateurs. Le Ministère de la Femme a défendu l'intégration du genre dans les politiques climatiques et noué des partenariats concrets avec l'AFSA, l'UNICEF et l'Instituto Comida e Cultura. La Mairie de N'Djamena a fait une entrée remarquée sur la scène climatique mondiale, avec des contacts de haut niveau et un protocole d'entente signé.

Ces acquis sont réels mais fragiles : ils ne se transformeront en résultats durables que si la dynamique de suivi est mise en place rapidement. Les prochains mois sont décisifs. Le Tchad dispose désormais du capital relationnel, des engagements et de la visibilité nécessaires pour passer du statut de pays observateur à celui de modèle africain de résilience climatique.